

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 30 novembre 2009

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2009.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du vendredi 30 novembre 2009 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

1. Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2009.-

L'Intercommunale IGRETEC tiendra une assemblée générale ordinaire le lundi 21 décembre 2009 ayant à son ordre du jour les points suivants :

1. Affiliations / Administrateurs ;
2. Seconde évaluation du Plan stratégique 2008-2010 ;
3. Indemnités / Jetons de présence.

L'article L 1523-12 & 1^{er} du Code de la Démocratie Locale précise que l'absence de délibération du Conseil communal en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du Collège visé à l'article L 1523-24, les questions relatives au plan stratégique est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

En outre toute modification statutaire exige la majorité des 2/3 des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur le point n° 2.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

Reconstruction de la Chapelle Sainte-Barbe – Avenant n°1 – Approbation.-

Les services communaux ne sont pas équipés pour réaliser la remise en place de la vierge et son alcôve sur le pignon.

L'Entreprise Vanrôme ayant réalisé les travaux de réparation à l'équipement pour le faire et a soumis son devis pour la somme de 5.602,30 euros TVA comprise.

Nous vous demandons de valider cet avenant.

Modification du point 14

Rue Wauters (aménagement en zone 30 et remplacement des conduites) – Conditions et mode de passation de marché – Approbation – Approbation de l'avis de marché.-

Le point devait être :

14. Rue Wauters : modification de certaines clauses administratives demandées par la tutelle – Pour information.-

Nous informons le Conseil communal que la tutelle nous demande de modifier certaines clauses techniques du cahier des charges déjà voté en Conseil communal.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER